



## **Liminaire CHSCT du 2 mars 2022, suite.**

A Pont-Audemer, des travaux pilotés par Bercy.

Pour le dossiers de travaux à Pont-Audemer, nous ne pouvons cacher une certaine amertume.

Ce site et celui qui est le plus amianté (en m<sup>2</sup>) de tout le département. Nous avons réclamé que l'ensemble du site soit désamianté, avant l'arrivée du SIP démétropolisé. Nous l'avons demandé il y a plus de deux ans. Nous avons accepté comme syndicat que ce dossier soit prioritaire, devant tout les autrs sites du département, en CHSCT. Nous avons soutenu sa candidature pour les travaux du plan de relance. En vain.

Et, à quelques mois de l'arrivée de nos collègues, nous apprenons qu'il faut désamianter avant travaux. Quelle surprise ? Franchement...

Quelle surprise et surtout, pourquoi ne pas désamianter tout le bâtiment ? Les autres agent y travaillant ne sont pas exposés ? Faut-il considérer que pour les personnels du SIE, avec des travaux pilotés par Bercy, le désamiantage est obligatoire, mais que pour les autres agents, pilotés par la Direction locale, ce n'est pas trop urgent ?

Enfin, quel est le plan prévu pour la continuité du service public pendant la durée des travaux ? Où vont travailler les collègues ?

Nous avons eu un important exemple de désamiantage sur un gros site du département, celui de Politzer, à Evreux. La seule solution, après avoir pris des risques insensés pour les agents, a été de les déménager en urgence.

Encore une fois, nous avons des travaux en urgence. En urgence, rien n'est franchement prévu sur les documents que vous nous avez transmis.

Comme syndicats nous nous retrouvons à devoir trouver une solution avec vous, pour des travaux commençant dans quelques semaines.

